

(N^o 21.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1904.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1905.

*(Voir les nos 14 et 28, session de 1904-1905, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président;
le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, le Comte DE RENESSE et le Vicomte
DE JONGHE D'ARDOYE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1905 a été voté par la Chambre des Représentants, dans la séance du 22 décembre, par 75 voix contre 54 et 2 abstentions. Il n'a pas été soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité.

Le Rapporteur,
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.